

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 442 /ENS.

Astrida, le 24 février 1951.-

CONFIDENTIEL

Objet:
Commission Scolaire
d'Astrida.-



Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Suite à la demande introduite par le sieur Ahmed bin Hamed Nuri Said, résidant à Kisenyi, pour l'admission de ses enfants Dalila et Nuri Said dans les écoles pour enfants de coloniaux, afin de me permettre de communiquer à la Commission scolaire du Kivu, saisie de la demande, tous renseignements à ce sujet, auriez-vous l'obligeance de procéder à une enquête discrète et de me renvoyer le questionnaire ci-joint dûment rempli.

Confraternellement,

L'Administrateur de Territoire, ff.,
J. KIRSCH,

Monsieur l'Administrateur du Territoire

de & à

K I S E N Y I .-